



Baisse de la partie variable du salaire

Par **PaulSmith**, le **12/03/2014** à **17:49**

Bonjour,

Je suis cadre commercial et suite à une réorganisation de mon entreprise, on me propose de changer de poste ainsi que d'entité juridique (ma société appartient à un groupe), mais à des conditions financières moins bonnes au niveau de mon variable (ce dernier est diminué des 2/3). Je souhaite profiter de ce changement pour me réorienter et donc négocier une rupture conventionnelle avec mon employeur.

- Ce type de proposition est-il légal ?
- Quelles sont les conséquences si je refuse le poste ?
- Comment amener mon employeur à accepter une négociation ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **12/03/2014** à **21:52**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous obliger à changer d'entreprise donc d'entité juridique au sein d'un même groupe, si vous refusez, l'employeur devrait donc en tirer les conséquences et éventuellement vous licencier s'il en a la possibilité en le motivant par une cause réelle et sérieuse à moins qu'il accepte votre proposition de rupture conventionnelle...

Par **PaulSmith**, le **13/03/2014** à **10:08**

Bonjour et merci pour votre réponse. Je vais donc refuser cette proposition de poste et pousser mon employeur à la négociation.

Cordialement